Pouvoir d'emprunt

consiste à établir des normes nationales d'une part et à laisser l'administration d'un programme fédéral à la charge des gouvernements provinciaux d'autre part. C'est évidemment un problème, mais je signale au gouvernement qu'il devra aussi faire face à un problème très difficile dans le domaine de l'enseignement universitaire. Tout comme le gouvernement de M. Pearson a reconnu l'importance d'un programme national d'assurance-maladie et de contrôle des services offerts, nous devons admettre que l'enseignement universitaire présente un intérêt qui déborde le cadre de la compétence provinciale. Nous devrions nous attaquer à ce problème et nous demander quels sont, du point de vue national, les besoins des universités et des instituts de recherche.

Le gouvernement a eu tort de dire que, dans le domaine des affaires urbaines, il avait été trop loin et qu'il s'en retirerait. Continuer de battre en retraite devant les déclarations ronflantes de certains gouvernements provinciaux est une très grave erreur. Sont en jeu non seulement les relations fédérales-provinciales, mais encore la prestation et la qualité générales des programmes visés.

Non seulement le gouvernement restreint ses subventions à l'université Laval et aux autres universités et CEGEP du Québec, mais il les réduit aussi pour les diverses universités de l'Ontario. Il supprime par exemple 100 millions de dollars destinés à l'Université de Toronto. Le gouvernement fédéral se trompe amèrement s'il s'imagine pouvoir supprimer 100 millions de dollars du budget de l'Université de Toronto ou 600 millions de dollars du budget des programmes d'études supérieures de l'Ontario sans avoir à faire face à la lutte acharnée que mèneront tous ceux d'entre nous qui se préoccupent de la qualité de l'éducation dans cette province. Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le maintien de la qualité des études supérieures et des travaux de recherche et développement.

En guise de conclusion, je demanderais au ministre d'informer ses collègues de l'importance que nous attachons à l'établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner les ententes fiscales et les divers transferts de fonds entre le gouvernement fédéral et celui des provinces. Ce groupe devrait également se pencher sur le type et la qualité des services assurés. Il se peut fort bien qu'au nom de la responsabilité financière et pour satisfaire aux exigences de ses comptables qui ne se préoccupent que des déficits et des résultats finaux mais aucunement de la nature et de l'importance réelles des programmes, le gouvernement se fasse grand tort.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Avant d'accorder la parole au député de Calgary-Centre (M. Andre), je tiens à m'assurer que tous les députés comprennent bien ce qui se passe. Après que le ministre eut présenté la deuxième lecture du bill C-59, et avec l'accord des députés intéressés, j'ai donné la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) parce qu'il devait prendre l'avion cet après-

midi. C'était donc une permission spéciale qui ne tombait pas sous le coup des dispositions de l'article 31(1) du Règlement. C'est maintenant le député de Calgary-Centre qui va répondre au ministre et son temps de parole sera illimité comme le prévoit l'article en question.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le bill C-59 constitue une rallonge surprise au programme législatif du gouvernement et résulte directement d'une décision prise par la présidence au sujet de la première version du bill C-54, la loi de l'impôt sur le revenu qui attribuait au gouvernement un pouvoir d'emprunter. Nous avions fait valoir que cette mesure était irrecevable et la présidence s'est rendue à notre point de vue. Voilà pourquoi nous en sommes à la deuxième lecture du bill C-59, mesure toute simple qui remplit à peine une feuille de papier pliée en deux et qui comporte deux articles et quatre paragraphes.

Vous aurez sans doute noté comme moi, monsieur l'Orateur, que ce sont toujours les simples mesures qui ont le plus de retentissement. En fait, on pourrait même dire que l'importance d'une mesure est inversement proportionnelle à la quantité de papier utilisé. C'est ainsi que l'autre jour, nous avons disposé rapidement en l'espace d'une demi-heure d'un projet de loi volumineux destiné à supprimer certaines anomalies qu'on retrouve dans les lois existantes et je pense qu'il nous faudra un peu plus d'une demi-heure pour autoriser un pouvoir d'emprunt de \$14 milliards. C'est une somme colossale, une somme qui échappe pratiquement au sens commun. C'est presque une fois et demie le budget total du gouvernement au moment où il a été élu pour la première fois il y a dix ans. Une pareille somme constitue un ajout effarant à la dette nationale.

• (1410)

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler aujourd'hui de notre déficit et de notre dette nationale ainsi que des moyens que nous devons prendre, et rapidement, si nous tenons à éviter que les futures générations de Canadiens et les prochains gouvernements subissent toutes sortes d'obligations et de contraintes lorsqu'ils s'efforceront de réaliser les objectifs que les Canadiens d'aujourd'hui et le gouvernement actuel se sont fixés.

Comme on peut le constater dans la dernière édition des Comptes publics pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, le passif à cette date était de 106 milliards de dollars, une somme inouïe. Le déficit cumulatif est de 68 milliards de dollars et notre actif déclaré est, semble-t-il, de quelque 37 milliards de dollars. Cependant, monsieur l'Orateur, on se demande si le chiffre de 37 milliards en actif est réel ou même possible. Par exemple, la Société centrale d'hypothèques et de logement a un actif de 10 milliards de dollars. Comme personne ne l'ignore, ces avoirs, disséminés dans de nombreuses villes canadiennes, ne rapportent absolument rien pour l'instant parce que les propriétaires de maisons grevées d'une hypothèque de la SCHL ont tout simplement vendu leurs propriétés. En fait, les vérificateurs généraux précédents ont signalé que les chiffres concernant les avoirs du gouvernement du Canada qui figurent dans les comptes publics étaient inexacts. M. Macdonell avait insisté là-dessus dans un de ses rapports il y a quelques années. Ces chiffres n'ont pas encore été rectifiés.